

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON  
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N° CD177

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° CD156 de M. Colas-Roy

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Supprimer les mots :

« à compter de la promulgation de la présente loi ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous estimons qu'en l'absence de transparence de la part du Gouvernement et du ministère chargé des mines quant aux nombres de concessions délivrées antérieurement à la promulgation de la présente loi, et dont la durée octroyée dépasserait le 1er janvier 2040, il est nécessaire de supprimer les mots ci-dessus.

La fin anticipée éventuelle de ces concessions se résoudrait de manière extrêmement classique par un recours indemnitaire des concessionnaires qui s'estimeraient lésés, ce dans les jurisprudences traditionnelles relatives à la rupture d'égalité devant les charges publiques, etc...